

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2020-09-16/03

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT.E.S ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur Éric Perez, Président

Le mercredi 16 septembre 2020 à 18 h 55, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Caluire sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, Président.

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	69
Nombre de délégués suppléants présents :	5
Total de délégués présents	74
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	78

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Éric PEREZ, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÍ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Nicole SIBEUD, Anne REVEYRAND, Gilbert-Luc DEVINAZ, Pierre-Alain MILLET, Pascal DAVID, Jean-Luc DA PASSANO, Laurence FAUTRA, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. **Communes :** Christine MARCILLIERE (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Pierre PERDRIX (Ternay), Christophe PINEL (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHERE (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines-Charpieu), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Christophe THIMONET (Feyzin), Rémy RIBAS (Fontaines-Saint-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Xavier ODO (Grigny), Christophe DARCY (Irigny), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), Jérôme MOROGE (Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Xavier FAYOLLE (Saint-Genis-les-Ollières), Philippe PÉRARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (Saint-Priest), Jean-Marie HOMBERT (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Sainte-Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Katia PECHARD (Tassin-la-Demi-Lune), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhléf CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Nathalie DEHAN (Métropole de Lyon) ; Gilles ALLEGRANTI (Cailloux-sur-Fontaines), Stéphane FERRARELLI (Curis-au-Mont-d'Or), Xavier GAREL (Irigny), Éric RAMOS (Jonage),

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S)

Issam BENZEGHIBA (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon)
Sandrine CHADIER (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Pierre Bénite)
Jean-Michel BUDYNEK (Solaize) donne pouvoir à Xavier ODO (Grigny)
Jean-Jaques SELLÈS (Maire de Chassieu) donne pouvoir à Nicole SIBEUD (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLACHERE (Caluire)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 7-2 de l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu les 2 listes comportant les différentes candidatures d'élu.e.s délégué.e.s du SIGERLy et parvenues dans les délais, annexées à la présente ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les règles de composition du Bureau des syndicats mixtes ouverts sont fixées par leurs statuts ;

Considérant que le Bureau syndical du SIGERLy comprend :

- Le président du Comité syndical, par ailleurs président du Bureau, qui a obligatoirement la qualité de délégué titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-président.e.s parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué.e titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-président.e.s parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué.e titulaire de l'une des communes membres.

Considérant que les vice-président.e.s sont élu.e.s au scrutin de liste secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidat.e.s de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élu.e.s.

Considérant qu'en cas de candidatures en nombre égal au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le président ;

Considérant que seuls trois délégués se sont portés candidats au titre des communes ; au vu du report des élections municipales de mars à juin 2020 en raison de la pandémie, et pour une bonne organisation des services, il a été décidé d'installer le Bureau syndical avec la liste telle que présentée pour permettre de délibérer les dossiers en souffrance dans l'attente d'une quatrième candidature et d'une nouvelle élection au prochain Comité ;

Considérant les résultats des élections auxquelles il a été procédé :

1. Premier tour de scrutin, vote à scrutin secret :

Nombre de délégués présents : 78 (218 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 19 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 7

Nombre de délégués avec 1 voix : 52 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés :	76 (207 voix)
Nombre de votes blancs :	2
Nombre d'abstention :	1
Nombre de voix déclaré nul/blanc :	3 (11 voix)
Majorité absolue :	106

Résultats :

Liste 1 : 113 voix

Liste 2 : 94 voix

La liste 1 est élue au premier tour du scrutin à la majorité absolue des voix.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Éric Perez, Président ;

Le Comité syndical

DÉCLARE élu.e.s les vice-président.e.s suivants :

- vice-président.e.s ayant la qualité de délégué.e.s titulaires de la Métropole de Lyon :
 - Monsieur Philippe GUELPA BONARO
 - Madame Corinne SUBAÏ
 - Monsieur Pierre Alain MILLET
 - Madame Vinciane BRUNEL-VIEIRA
- vice-président.e.s ayant la qualité de délégué.e.s titulaires de l'une des communes membres :
 - Monsieur Jean-Philippe CHONÉ
 - Monsieur Philippe PÉRARDEL
 - Monsieur Ikhlef CHIKH

PREND ACTE de la composition du Bureau syndical.

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés**

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.